

PSP/APR/

A Rioust de Largentaye

Les principaux éléments du document final du forum de Busan sont présentés ci-après sous forme résumée. Organisé par l'OCDE (Direction de la coopération au développement et groupe de travail efficacité de l'aide) et la Corée dans la grande ville portuaire du pays hôte entre le 29 novembre et le 1^{er} décembre 2011, le forum de Busan a formellement clos le cycle de l'efficacité de l'aide lancé par la déclaration de Paris en 2005. Le document de Busan propose un nouvel agenda de la coopération incluant notamment les nouveaux bailleurs du sud.

LE DOCUMENT DE BUSAN EN BREF

Introduction

- 1 Nous, les acteurs du nouveau partenariat mondial
- 2 Nous reconnaissons que la coopération sud-sud est différente de la coopération nord-sud.
- 3 La pauvreté et les inégalités restent l'enjeu essentiel des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) mais la croissance et le travail décent constituent des urgences.
- 4 Dans un monde en changement profond, nous joignons nos efforts pour affronter les nombreux défis.
- 5 De nouveaux acteurs et de nouvelles modalités complètent la coopération nord-sud.
- 6 Malgré les résultats inégaux, nous confirmons les engagements de Paris (2005) et d'Accra (2008).
- 7 A Busan, nous construisons un partenariat mondial ouvert à toutes les parties prenantes.
- 8 Les principes communs du partenariat s'appliqueront différemment selon les circonstances.
- 9 Les résultats pérennes ne pourront résulter que de la cohérence de toutes les politiques publiques, pas seulement des politiques de développement.
- 10 Nous faciliterons la mobilisation de tous les moyens et de tous les financements.

Des principes partagés au service de buts communs

- 11 Nous proclamons quatre principes communs :
 1. l'appropriation (*ownership*),
 2. l'orientation vers les résultats,
 3. des partenariats ouverts à tous,
 4. la transparence et la responsabilité mutuelle.
- 12 Ces principes guideront nos actions envers
 - a. l'appropriation démocratique des politiques et des procédures,
 - b. des résultats durables, suivis et évalués avec des capacités nationales renforcées,
 - c. le soutien aux coopérations sud-sud et triangulaire,
 - d. l'amplification de l'effet catalytique de la coopération sur le développement.
- 13 Nous voulons maximiser l'impact de nos actions sur les OMD en 2015 et formons un Partenariat mondial pour fournir l'appui politique à ces actions sur le plus long terme.

Concrétiser le changement : actions complémentaires pour atteindre les buts communs

Inclusion de nouveaux acteurs sur la base de principes partagés et d'engagements différentiels

- 14 Sous l'effet de l'émergence de bailleurs du sud, le paradigme traditionnel nord-sud cède la place à un nouvel agenda du développement; celui-ci repose sur les principes communs auxquels ces nouveaux bailleurs souscrivent, tout comme la société civile, le secteur privé et les autres acteurs.

Renforcer la qualité et l'efficacité de la coopération au développement

- 15 Les principes de Paris et d'Accra ont fait progresser l'efficacité de la coopération au développement.
- 16 Ceux qui ont pris des engagements à Paris et à Accra intensifieront leurs efforts. D'autres se joignent à Busan sur la base des principes partagés.
- 17 Le suivi et l'évaluation de la déclaration de Paris serviront à obtenir des résultats durables ainsi qu'une plus grande efficacité des partenariats.

Appropriation, résultats et redevabilité

- 18 Pour obtenir des résultats en matière de développement, nous
- soutiendrons la mise au point de cadres conjoints de gestion des risques,
 - respecterons les cadres nationaux de performance s'imposant à tous,
 - appuierons un Plan d'action mondial de renforcement des capacités statistiques,
 - participerons à des examens mutuels dans tous les pays en développement,
 - accélérerons le déliement de l'aide, conformément au Programme d'action d'Accra. En 2012, nous examinerons nos plans en ce sens.
- 19 L'utilisation des systèmes nationaux constituera notre approche par défaut. Le cas échéant, des diagnostics approuvés par tous indiqueront les changements nécessaires.
- 20 Nous nous appliquerons à promouvoir l'égalité homme-femme et l'autonomie des femmes, et rendrons compte des résultats de nos efforts.
- 21 Pour promouvoir une appropriation démocratique, nous nous appliquerons à consolider le rôle des parlements et des administrations locales.
- 22 Les OSC (organisations de la société civile) jouent un rôle déterminant pour faire valoir les droits et promouvoir le développement. Nous nous appliquerons à
- créer un environnement propice à leur contribution,
 - encourager les OSC à s'inspirer des principes d'Istanbul et du Cadre international des OSC pour un développement effectif.

Une coopération transparente et responsable

- 23 Pour rendre l'information sur la coopération plus accessible au public, nous nous appliquerons à
- rendre publiques toutes les informations financées sur fonds publics,
 - promouvoir les systèmes de gestion de l'aide,
 - d'ici décembre 2015, appliquer un standard commun et ouvert, à définir, pour la publication électronique des ressources de coopération au développement (référence au CAD et à l'IATI). Nous publierons des calendriers de mise en œuvre d'ici décembre 2012.
- 24 Pour rendre la coopération au développement plus prévisible, les engagements pris à Accra concernant la prévisibilité à moyen terme seront pleinement mis en œuvre. D'ici 2013, nous fournirons des informations régulières sur une période de trois à cinq ans.
- 25 Pour réduire les effets nuisibles de la fragmentation de l'assistance au développement :
- les pays en développement assureront la coordination, la division du travail, les approches programmes, les programmations conjointes, la coopération déléguée,
 - nous renforcerons la cohérence des canaux multilatéraux et travaillerons à réduire

leur prolifération, sur la base de principes élaborés d'ici fin 2012.

- Les bailleurs intensifieront leurs efforts de délégation de pouvoirs à leur personnel de terrain

Promouvoir un développement durable dans les situations de conflit et de fragilité

26 Nous accueillons favorablement le « *New Deal* » développé par le groupe g7+ d'Etats fragiles et affectés par les conflits.

Nouer des partenariats afin de renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité face aux situations difficiles

27 Nous veillerons à la résilience des populations soumises aux chocs et aux risques de catastrophes et favoriserons le développement d'infrastructures et la protection sociale à cette fin.

De l'aide efficace à la coopération effective pour le développement

28 L'effet catalyseur de l'aide doit se manifester par :

- une croissance durable et partagée,
- la levée des ressources propres par des gouvernements responsables devant leurs contribuables,
- des institutions plus efficaces,
- des économies de plus en plus intégrées dans les circuits internationaux

29 Pour rendre les institutions efficaces pour le développement (institutions nationales, infra-nationales, régionales, parlements et société civile),

- nous évaluerons les institutions, les systèmes et les besoins en termes de développement des capacités,
- nous encouragerons l'amélioration du suivi de la performance des institutions,
- nous favoriserons les échanges de savoir.

La coopération sud-sud et la coopération triangulaire au service d'un développement durable

30 Les coopérations sud-sud et triangulaire apportent une expérience de développement adaptée aux contextes locaux.

31 Nous renforcerons le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel notamment en faveur du renforcement des capacités.

Secteur privé et développement

32 Conscients du rôle essentiel du secteur privé, nous nous appliquerons à :

- coopérer avec lui dans l'élaboration des politiques et l'amélioration de l'environnement des affaires,
- développer les mécanismes susceptibles de mobiliser les financements privés,
- promouvoir l'aide au commerce, à remédier aux défaillances du marché et à atténuer les risques.

Combattre la corruption et les flux illicites

33 Nous ferons la promotion d'une culture de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. Nous intensifierons nos efforts en faveur de la transparence budgétaire et des engagements de lutte contre la corruption figurant dans les conventions des Nations-Unies et de l'OCDE sur le sujet.

Financement climatique

34 Nous nous appliquerons à intégrer le financement climatique dans les plans de développement nationaux et à le mettre en œuvre via les systèmes nationaux des pays en développement.

L'avenir : agir en partenariat vers la réalisation des OMD et au-delà	
35	<p>Nous nous rendrons mutuellement compte des progrès réalisés au regard des engagements de Busan. A cette fin, en complément des engagements de Paris et d'Accra, nous nous entendrons sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • des cadres de suivi des performances et de reddition des comptes dans chaque pays en développement, • un ensemble sélectif d'indicateurs de suivi de l'efficacité à définir d'ici juin 2012 et à revoir dans le cadre des engagements postérieurs aux OMD. • Nous nous appliquerons à renforcer les initiatives nationales et régionales de renforcement des capacités de suivi et d'évaluation.
36	<p>Nous établirons le nouveau Partenariat mondial en invitant les organisations régionales et le Forum de la coopération au développement des Nations Unies à la mise en œuvre des engagements de Busan. Nous appelons</p> <ul style="list-style-type: none"> • le groupe de travail sur l'efficacité de l'aide à définir d'ici juin 2012 les modalités de fonctionnement du Partenariat en tant que forum d'échange et de suivi des engagements, et de support de la mise en œuvre politique des engagements souscrits, en complément des autres forums, • l'OCDE et le PNUD à soutenir le fonctionnement du Partenariat dans le cadre de leurs capacités et mandats respectifs.